

drogues (caractères, métabolisme, provenance) et de leurs effets cliniques désastreux.

Il revenait à M. l'abbé Sélégnny, de la Fraternité Saint-Pie X, lui-même docteur en médecine, de donner la conclusion morale et spirituelle. Outre que le phénomène de la drogue est une dégradation sciemment provoquée, il trouve un terrain favorable dans l'état actuel de décomposition de notre société. Si l'on veut remonter à la cause la plus profonde ayant provoqué cet embrasement, il faut nous élever jusqu'au surnaturel : c'est en effet à la vacuité spirituelle de notre époque qu'il faut attribuer l'état de fait actuel. Privée de points de repères, la jeunesse surtout, se précipite vers une dissolution qui lui apparaît comme irréversible. La drogue est l'un des phénomènes d'une société qu'on a voulu construire sans Dieu. Elle en sonne le glas douloureux.

Même si les *Cahiers Saint-Raphaël* sont l'organe de l'Association Catholique des Infirmières et des Médecins, ils ne s'adressent pas seulement aux membres du corps médical, mais intéressent tous ceux qui veulent connaître la doctrine de l'Église sur

les questions actuelles de la médecine. Par exemple, les derniers numéros ont traité de l'éducation chrétienne de l'enfant handicapé, de l'art d'être malade, du bien vivre des personnes âgées, des pharmaciens, de l'eugénisme, etc. Dans le désert actuel, les *Cahiers Saint-Raphaël* sont même la seule revue spécialisée qui donne le point de vue catholique authentique sur les questions médicales.

Ajoutons que, dans chaque numéro, des documents importants du magistère traditionnel de l'Église concernant la morale médicale, sont portés à la connaissance des lecteurs, spécialement les textes lumineux du pape Pie XII, abondants en ce domaine.

Fr. M.-D.

*Cahiers Saint-Raphaël*, « La drogue », ACIM (3 rue A. Coypel, 78000 Versailles), mai 2000.

(Abonnement aux cahiers trimestriels : simple 100 F, de soutien 200 f. Vente au numéro : 35 F + 5 F de port. Chèques à l'ordre de l'ACIM.)



### ☞ L'usage de la drogue est-il un péché ?

En complément de la recension précédente, nous donnons ici la traduction de l'article « Questions et réponses » de M. l'abbé Peter Scott, paru dans *The Angelus* de janvier 1999, page 25 et suivantes.

*Le Sel de la terre.*

\*

— *Question* : Un prêtre en confession

m'a dit que ce n'était pas un péché mortel de consommer des drogues comme la marijuana. Qu'en pensez-vous ?

— *Réponse* : Les vieux livres ne parlent pas de ce problème nouveau du monde moderne. Cependant, l'immoralité de l'usage de la drogue peut être déduite clairement des principes par lesquels on évalue la malice de l'usage de l'alcool.

Il faut faire une distinction entre l'ivresse imparfaite et l'ivresse parfaite. La première consiste à se rendre délibérément

éméché, et ne peut être qu'un péché véniel. La seconde consiste à boire jusqu'à se rendre complètement ivre. Elle est un péché mortel, parce qu'une personne ivre perd l'usage de la raison. C'est ainsi que saint Thomas répond à l'objection selon laquelle la quantité de vin bu ne serait qu'une circonstance qui ne saurait transformer un péché véniel en péché mortel.

Pour l'ivresse, il faut dire qu'elle est, par son essence même, péché mortel. Qu'un homme, sans nécessité, *se rende impuissant à se servir de sa raison, de cette raison par laquelle l'homme s'ordonne à Dieu* et se soustrait à de multiples occasions de pécher, qu'il fasse cela uniquement pour le plaisir de boire, c'est expressément contraire à la vertu. S'il n'y a là parfois que péché véniel, c'est par ignorance ou par faiblesse ; tel est le cas de celui qui ne sait pas la force du vin, ou ne connaît pas sa propre faiblesse, et ne pense donc pas qu'il va s'enivrer ; alors, en effet, on ne lui reproche pas précisément de s'être enivré, mais seulement d'avoir trop bu <sup>16</sup>.

La consommation de drogues illégales, même de celles qu'on appelle drogues douces, est comparable non point à l'ivresse imparfaite (devenir éméché pour avoir bu un peu de vin), mais à l'ivresse parfaite. Car ces drogues ont pour effet une « euphorie », c'est-à-dire une expérience émotionnelle éprouvée par une personne qui échappe aux exigences de la réalité. Tous les autres effets, par exemple la relaxation, ne sont que des conséquences de cette euphorie anormale. Si cet état n'empêche pas systématiquement tout usage de la raison, indubitablement, il fait toujours obstacle à ce qui est le plus important dans l'usage de la raison et que saint Thomas vient de nous expliquer : « Ce par quoi l'homme s'ordonne à Dieu et se soustrait à de multiples péchés. » Toutes les drogues étouffent la conscience, et

obscurcissent le jugement pratique à l'égard du bien et du mal et de ce qu'il faut faire. Au regard de la moralité, l'effet des drogues équivaut donc à la suppression de l'usage de la raison et à un refus pratique de diriger tous les actes humains vers Dieu, grâce à la raison.

L'abus <sup>17</sup> de la drogue est, par conséquent, beaucoup plus grave que la pure recherche de plaisir et de relaxation que certains prétendent y voir. C'est un refus de l'ordre naturel et surnaturel, dans lequel Dieu nous a créés à son image et à sa ressemblance, afin que nos actes puissent être ordonnés à son honneur et à sa gloire. De plus, il va sans dire que l'abus de la drogue s'oppose directement à l'esprit catholique qui est un esprit de sacrifice – l'application pratique de l'esprit de la croix. Or cet esprit de la croix est essentiel à la vie de notre foi.

Comme nous le faisons remarquer plus haut, le mal principal de l'abus de la drogue est la destruction de la conscience morale. Il s'ensuit que les conséquences désastreuses de l'usage de la drogue sont inséparables de la drogue et qu'elles sont voulues en même temps que les drogues elles-mêmes. Parmi ces conséquences, il y a l'infraction de la loi, à savoir : la consommation de drogues ; les moyens employés pour s'en procurer (comme le vol) et aussi les efforts faits pour en vendre aux autres, souvent des mineurs et des enfants. Autres conséquences : l'in vraisemblable indul-

<sup>17</sup> — Nous avons traduit ici l'expression anglaise « *drug abuse* » par « abus de la drogue ». « Ce terme, explique un grand spécialiste de pharmacologie, le Pr. Gabriel Nahas, est utilisé par les anglophones, mais il est ambigu, car il est souvent difficile de distinguer entre l'usage et l'abus de la drogue. Ces deux modes de consommation sont étroitement liés et représentent deux étapes successives de la pharmacodépendance » (c'est-à-dire la dépendance physique et psychique du drogué par rapport aux drogues). Prof. NAHAS Gabriel, dans *La Drogue, bilan scientifique et médical*, Paris, Éd. F.X. de Guibert, 1994, p. 11. (NDLR.)

<sup>16</sup> — I-II, q. 88; a. 5, ad 1.

gence envers soi-même qui accompagne le désir presque insatiable d'expériences toujours plus excitantes ; les péchés de blasphèmes ; la musique *rock*, souvent satanique ; les péchés contre la pureté et la chasteté, qui sont le résultat de la perte de la pudeur et de la conscience. Les péchés contre la charité et la justice abondent également, par exemple : la désobéissance aux parents, le refus de faire son devoir en classe ou au travail, sans oublier l'entretien de mauvaises compagnies qui constituent le terrain d'élection des vices. Sont également voulus dans leur cause les résultats à long terme, tels que la dépendance émotionnelle et physique<sup>18</sup>, le passage des drogues douces aux drogues dures, les ravages faits au corps et à la santé en général suite à l'usage prolongé de la drogue, qui culminent dans le phénomène des « circuits grillés<sup>19</sup> » dans lequel la personne ne peut même plus raisonner clairement et encore moins porter des jugements moraux. C'est un péché mortel de mettre sa santé physique et spirituelle dans un tel danger prochain, quand bien même on prétendrait être immunisé contre ce péril sous prétexte que « ça n'arrive qu'aux autres ». Même le *Catéchisme de l'Église catholique*, souvent libéral et ambigu, publié en 1994 en application des principes de Vatican II, le reconnaît :

L'usage de la drogue inflige de très graves destructions à la santé et à la vie humaine. En-dehors d'indications strictement thérapeutiques, c'est une faute

<sup>18</sup> — Les médecins appellent cela la « pharmacodépendance » (du grec *Pharmakon* qui signifie : poison ou remède), que le Pr. Gabriel NAHAS définit ainsi : « Comportement stéréotypé et compulsif orienté vers la recherche, l'acquisition et l'ingestion de la substance psychoactive à une fréquence et en quantité nuisible à la santé. Ce comportement échappe au contrôle de la raison et empêche l'exercice du libre arbitre. » *La Drogue, bilan scientifique et médical*, Paris, Éd. F.X. de Guibert, 1994, p. 13. (NDLR.)

<sup>19</sup> — En anglais : « *fried brains* ».

grave. La production clandestine et le trafic de drogues sont des pratiques scandaleuses ; ils constituent une coopération directe, puisqu'ils y incitent, à des pratiques gravement contraires à la loi morale. (§ 2291.)

Cela n'exclut pas, cependant, l'emploi de drogues narcotiques pour des raisons thérapeutiques. Leur usage, sous contrôle médical, est justifié par une raison suffisante et proportionnée, même si elles privent temporairement une personne de l'usage de la raison<sup>20</sup>. Car alors, la perte de la raison n'est pas voulue pour elle-même, elle n'est qu'une conséquence indirecte, en sorte qu'elle n'est pas nécessairement un désordre par rapport à la fin dernière de l'homme. L'exemple typique est celui du contrôle de la souffrance.

En conclusion, l'usage de la marijuana, comme de toute drogue douce ou dure, doit être considéré comme un péché mortel<sup>21</sup>. S'il arrivait que certaines

<sup>20</sup> — Voir MERKELBACH, *Summa Theologiae Moralis*, II, p. 925.

<sup>21</sup> — Il nous semble toutefois que l'on pourrait préciser, selon la terminologie théologique, que c'est un péché mortel « ex genere suo » et non pas « ex toto genere suo ». Autrement dit ce péché admet une parvité de matière (comme le vol, la médisance, etc.), au contraire d'autres péchés comme l'impureté. Voler 10 F n'est pas un péché mortel, voler 10 000 F en est un. Pour l'impureté on ne peut pas faire une telle distinction : un acte incomplet, dès lors qu'il s'agit d'un acte impur, constitue la matière d'un péché mortel, car il va contre le bien commun de l'espèce humaine. Dans le cas de la drogue, il semble bien qu'on puisse admettre une parvité de matière, puisque l'usage exceptionnel d'une drogue douce ne va pas contre le bien commun de l'espèce et ne provoque pas des effets physiques importants. En résumé nous dirions :

- l'usage d'une drogue dure est toujours péché mortel ;
- l'usage habituel d'une drogue douce est péché mortel ;
- l'usage exceptionnel d'une drogue douce est péché véniel ou mortel selon les circonstances (par exemple, si l'on se met dans une occasion prochaine de péché mortel).

De toute façon, c'est un péché à accuser en confession. (NDLR.)

personnes fussent dans l'ignorance de la gravité de ce péché, il est cependant évident que la matière est objectivement grave. Par conséquent, ce péché doit être confessé comme un péché mortel et l'on est obligé de confesser l'usage de la drogue,

sous peine de confession mauvaise ou sacrilège. Si on a oublié de confesser ce péché, on doit le faire à la première occasion. Le prêtre qui a prétendu que ce n'était pas un péché mortel est tombé dans le piège du laxisme.



### ✚ *Sœur Benoîte et Notre-Dame du Laus*

Le livret du pèlerin, intitulé *Sœur Benoîte et Notre-Dame du Laus*, rédigé par M. l'abbé Delagneau, donne une bonne vue d'ensemble du pèlerinage de Notre-Dame du Laus, fondé par Benoîte, la bergère choisie par Marie comme son instrument. On sait que, fait unique dans l'histoire de l'Église, la vénérable Benoîte a bénéficié pendant plus de cinquante ans d'apparitions de la sainte Vierge qui a choisi ce lieu « pour la conversion des pécheurs ». Appelé le « Lourdes du XVII<sup>e</sup> siècle », depuis plus de trois cents ans le Laus voit défiler un flot ininterrompu de pèlerins. Tous viennent chercher auprès de la Vierge et de Benoîte guérisons corporelles et spirituelles.

Le livret, qui est un guide du pèlerin, donne des indications précieuses pour ceux qui veulent visiter les lieux marqués par la présence de la Vierge et de Benoîte, avec la grâce qui s'y attache.

D'abord, la maison natale de la voyante, au village de Saint-Étienne-le-Laus, situé à 6 kilomètres du Laus, de l'autre côté de la vallée. A la suite d'un incendie, la maison a brûlé, laissant miraculeusement intact le voile de première communion de Benoîte, placé dans la maison rebâtie. A côté, l'église du village, où Benoîte a été baptisée et a fait sa première

communion.

Derrière le village, au pied de la montagne, à 800 mètres, se trouve le Vallon des Fours (on extrayait là du gypse que l'on faisait cuire dans des fours pour en faire du plâtre), où eurent lieu les premières apparitions de la Mère de Dieu à Benoîte, pendant quatre mois. Là, elle révéla son nom à Benoîte : « Je suis Dame Marie. » Un petit oratoire a été construit sur l'emplacement même de la grotte dans laquelle la Vierge est apparue, et qui s'est effondrée. Au siècle dernier, on a bâti une petite chapelle, appelée Notre-Dame des Fours, où les pèlerins aiment venir se recueillir. Le village garde précieusement et jalousement le souvenir vivant de ce qui s'est passé en ce lieu où se conserve l'atmosphère toute paisible et purifiante des premières apparitions.

Sur la hauteur, de l'autre côté de la vallée, et donc sur le même versant que le Laus, le monument de Pindreau commémore l'apparition de la sainte Vierge en cet endroit. C'est là qu'elle a indiqué à Benoîte le chemin du Laus où elle trouverait une petite chapelle « d'où s'exhaleront de bonnes odeurs, et où elle la verra et lui parlera très souvent ». Une seule apparition, le 29 septembre 1664. Les pèlerins fréquentent beaucoup ce lieu qui est un lieu de grâces.

Enfin, au hameau du Laus, se trouve la basilique, construite sur l'ordre de la

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**